GUIDE DE REPONSE SUR LES ASPECTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

MPA-25-21140

Le présent document constitue un cadre de réponse définissant le contenu que les entreprises sont invitées à respecter dans leur offre.

Compte tenu de la diversité des réponses possibles, des adaptations de ce document sont tolérées.

Conformément au règlement de consultation, les éléments de réponse constituent la justification de l’offre au regard du critère environnemental.

L’attention du candidat est attirée sur le fait que ces informations l’engagent dans l’éventualité où il serait attributaire du contrat.

Un barème de performance est associé aux réponses et le nombre de points sera obtenu comme suit :

* 5 points : Prestataire utilisant des outils à faible empreinte carbone, se déplaçant en véhicules électriques ou compensant entièrement ses émissions ;
* 2 à 4 points : Prestataire ayant quelques actions de réduction d’émissions, mais limitées ;
* 0 à 1 point : Peu ou pas d'initiatives environnementales prises par le prestataire.

**L’absence de réponses au critère environnemental ou l’absence de renseignements d’une rubrique vaut zéro.**

Pour les questions ci-après, le candidat joint les documents justificatifs pertinents ; si aucune pièce justificative n'est jointe, le candidat verra sa note dégradée.

La DSNA se réserve la possibilité de vérifier que les indications déclaratives sont bien mises en œuvre en cas d'attribution du contrat.

Les éléments de réponse attendus concernent les thèmes suivants :

1/ Actions mises en place pour réduire ses gaz à effet de serre (5 points/10) ;

2/ Actions mises en place pour une politique du numérique responsable (5 points/10).

**1/ ACTIONS SPECIFIQUES MISES EN PLACE POUR REDUIRE LES GAZ A EFFET DE SERRE**

Dans un souci d’économie d’énergie, le candidat justifie les actions qu’il mettra en place pour l’exécution des prestations du présent contrat *(ex : écoconception, norme ISO 50001, achats d’équipements de travail plus sobres, labels, certifications, économie d’énergie, transport des équipes, énergie renouvelable, etc.).*

De plus, le candidat précise :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dans un souci de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l’exécution du contrat, le candidat a-t-il réalisé un bilan carbone et quelles sont les actions d’amélioration sur lesquelles il s’engage durant l’exécution du contrat ?  Bilan carbone réalisé ?  **Oui : cocher la case ☐** | Nom du prestataire ayant réalisé ce bilan | Constats ? | Axes d’amélioration prévus ?  Actions mises en place à la suite de ce bilan ? |

**2/ ACTIONS SPECIFIQUES MISES EN PLACE POUR UNE POLITIQUE DU NUMERIQUE RESPONSABLE**

Le candidat expose, ci-après, les mesures particulières qui sont prises en matière de lutte active pour une politique du numérique responsable (*charte de bonnes pratiques et consignes internes ; nombre de serveurs utilisés pour l’exécution des prestations ; fréquence de nettoyage des données dans les serveurs, etc.).*

Le candidat joint tous les documents pertinents à l’appui de ses déclarations.